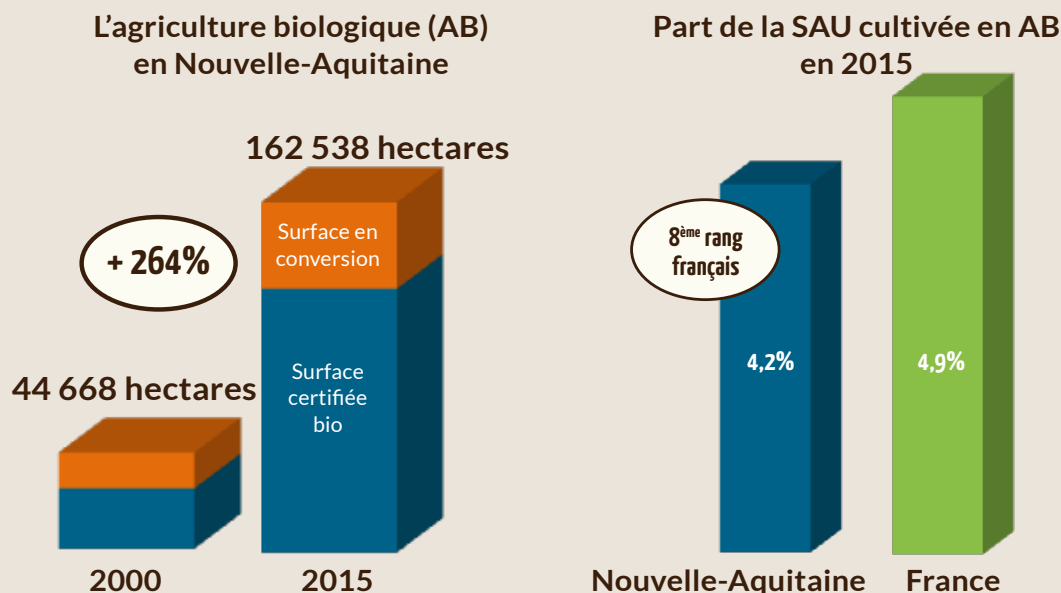


Part de la surface agricole utile cultivée en agriculture biologique

Pour comprendre

- La production biologique est un mode de production agricole respectueux de l'environnement. Elle est définie par le parlement européen comme un système de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels.
- Le calcul de cet indicateur permet de rendre compte de la part de l'agriculture biologique dans la Surface Agricole Utile (SAU) par rapport à la part qu'occupe l'agriculture traditionnelle. Une augmentation des surfaces cultivées en agriculture biologique reflète la volonté des agriculteurs de s'engager dans un mode de production réduisant l'impact de leur activité sur l'environnement.

Repères

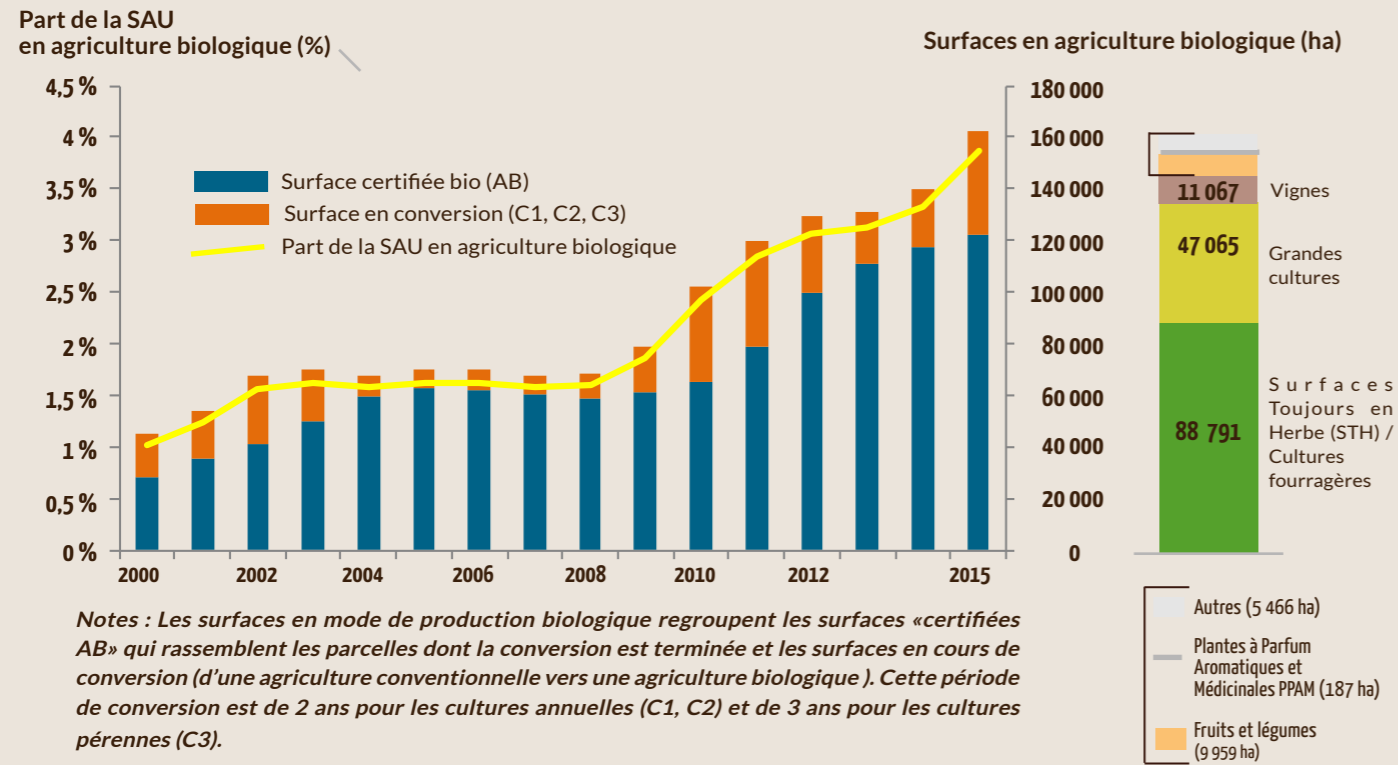


Sources : Agence BIO - DRAAF Nouvelle-Aquitaine
Traitement : ARB Nouvelle-Aquitaine

Enjeux

- L'agriculture est une activité très importante en Nouvelle-Aquitaine en terme d'occupation du sol (50% du territoire).
- L'agriculture biologique apporte une contribution essentielle à la préservation de l'environnement. Ses pratiques permettent de préserver les sols, les ressources en eau et favorisent la biodiversité : rotation des cultures, non utilisation d'OGM, compostage, fertilisation organique, absence de pesticides, lutte biologique...
- La biodiversité inféodée aux milieux agricoles rend de nombreux services, en particulier à l'agriculture elle-même. On peut citer par exemple le rôle de la microfaune du sol qui est important pour leur fertilité, celui des pollinisateurs qui pollinisent les plantes cultivées, ou encore celui des auxiliaires des cultures qui limitent l'impact des pathogènes. Or ces organismes sont menacés par certaines pratiques agricoles comme le labour profond ou l'épandage de pesticides.

Evolution de la SAU cultivée en agriculture biologique entre 2000 et 2015 en Nouvelle-Aquitaine



Sources : Agence BIO - DRAAF Nouvelle-Aquitaine Traitement : ARB Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, le territoire agricole en mode de production biologique atteint 162 538 hectares en 2015 (dont 122 774 ha certifiés et 40 164 ha en conversion) ce qui correspond à une part de surface agricole utile cultivée en agriculture biologique de 4,2 %.

Elle était de 1% en 2000. On constate une forte augmentation des surfaces à partir de 2008 qui s'explique par les aides financières accordées à la filière bio dans le cadre du plan « Agriculture bio : horizon 2012 » lancé en 2007 par le Ministère de l'Agriculture. Un des axes de ce plan « Faciliter la conversion et la pérennité des exploitations Bio » a permis de doubler les surfaces en conversion. Entre 2009 et 2010, elles sont passées de 17 542 ha à 37 201 ha.

Informations complémentaires : en 2015, 4 215 exploitations agricoles sont engagées en agriculture biologique (certifiées ou en conversion), soit une augmentation d'environ 191 % par rapport à 2000 (1 447 exploitations). Le nombre d'opérateurs avals de la filière augmente aussi fortement passant de 770 en 2008 à 1 512 en 2015 (+ 96% environ).

Sur la totalité des surfaces en agriculture biologique en 2015, près de 55 % sont des superficies fourragères (88 791 ha).

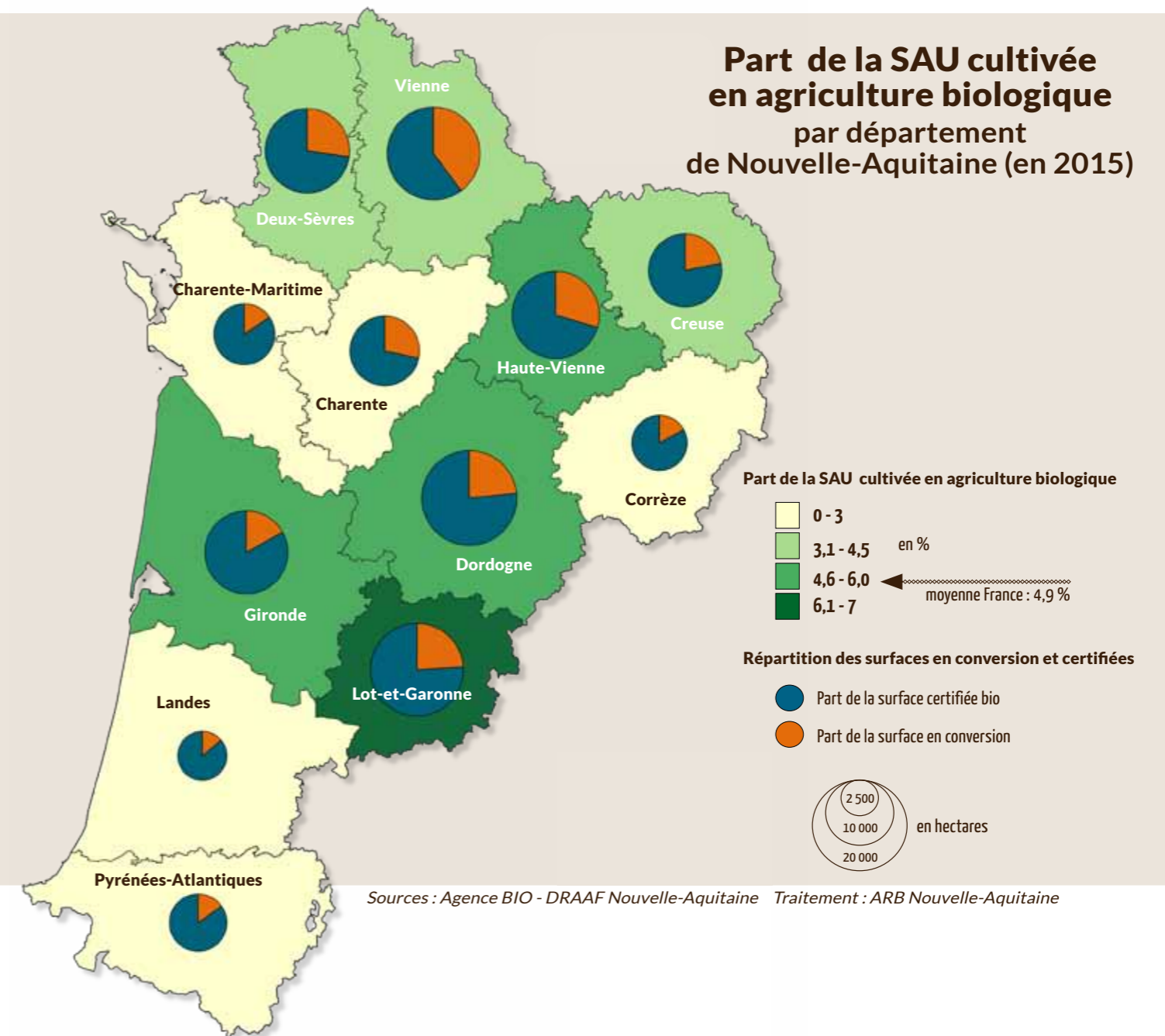
Environ 29 % sont consacrées aux grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux) et 7 % à la viticulture. Viennent ensuite les surfaces dédiées aux fruits et légumes bio. Enfin, les plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) ne représentent qu'une surface marginale.

Informations complémentaires : les surfaces en conversion en 2015 sont essentiellement des surfaces de cultures fourragères (52 %) ; surfaces très probablement en lien avec l'élevage bio. Puis 35 % sont des surfaces dédiées aux grandes cultures et 5 % aux fruits et légumes.

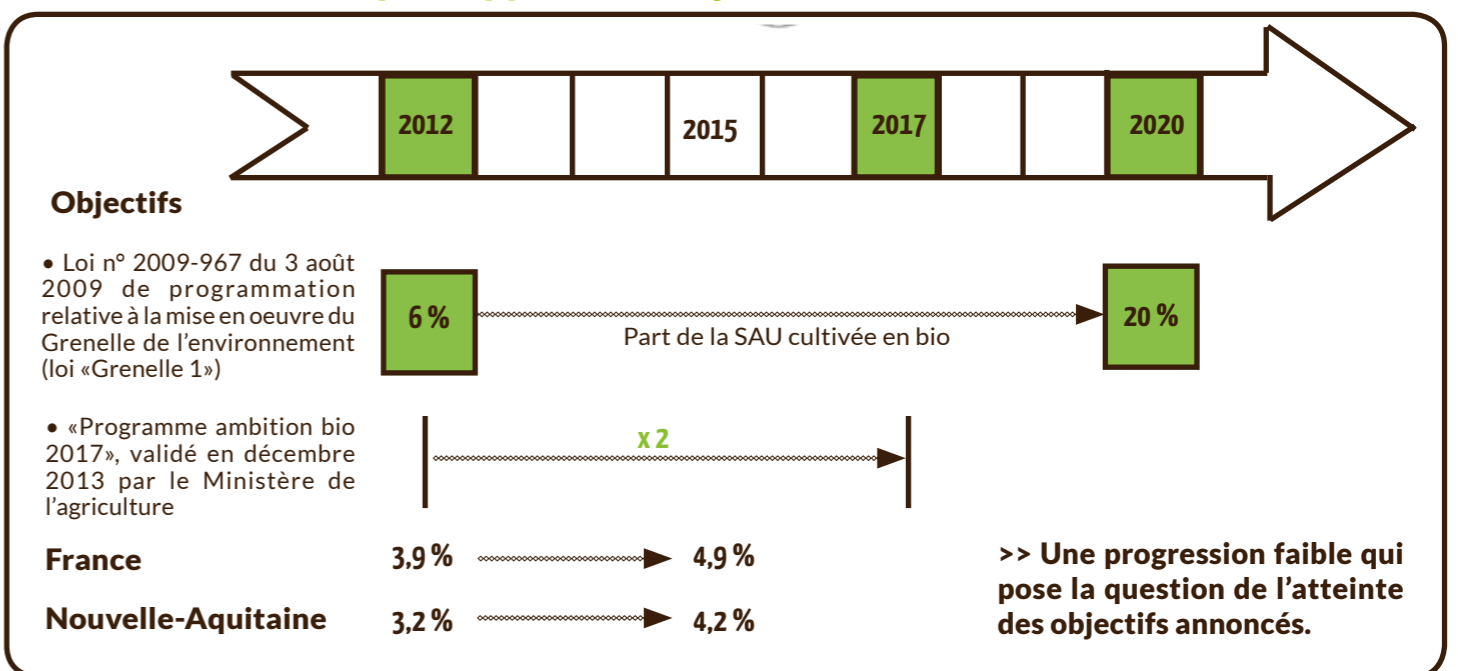
Il existe une forte disparité entre les départements.

Dans le Lot-et-Garonne, la part de la SAU cultivée en bio est proche des 7 % en 2015 alors qu'elle n'est que de 2 % dans les Pyrénées-Atlantiques. La Dordogne est le département avec la plus importante surface cultivée en bio (20 732 ha) alors que celle des Landes est la plus petite (5 572 ha).

Part de la SAU cultivée en agriculture biologique par département de Nouvelle-Aquitaine (en 2015)



Quelles évolutions par rapport aux objectifs nationaux ?



Méthode

FORMULE DE CALCUL DE L'INDICATEUR

$$\frac{\text{Surface en agriculture biologique}}{\text{Surface agricole utilisée (SAU)}} \times 100$$

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). définition : Insee

LES DONNEES

> Sources :

- SAU en Nouvelle-Aquitaine : Statistique Agricole Annuelle (SAA) - DRAAF Nouvelle Aquitaine.
- Les surfaces cultivées en agriculture biologique : Agence Bio.

> Fréquence d'actualisation : annuelle

> Territoire à l'étude : région, départements

LIMITES DE L'INDICATEUR

> L'indicateur ne prend pas en compte les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement qui ne sont pas référencées par l'Agence bio.

RELATION

avec d'autres indicateurs

- > Proportion des masses d'eau en bon état (ou potentiel) écologique
- > Evolution de la consommation en produits phytosanitaires

Pour en savoir plus

- > Site Agence bio
- > Agence bio, «La BIO en France, des Producteurs aux Consommateurs», édition 2016.
- > Agence bio, «La BIO dans les territoires», édition 2016.
- > Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer - Commissariat général au Développement durable, «Les surfaces en agriculture biologique».
- > Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, «Programme ambition Bio 2017» - Mai 2013.
- > Muséum national d'Histoire naturelle - Inventaire National du Patrimoine Naturel

ZOOM sur l'Outarde canepetière



Photo : Pierrick Devoucoux

L'Outarde canepetière est une espèce protégée au niveau national, communautaire et international. Son déclin résulte d'une chasse excessive, de la suppression des surfaces enherbées favorables à la nidification, mais aussi de l'utilisation de produits phytosanitaires qui a provoqué une diminution de ses ressources alimentaires. En effet, les adultes ont un régime mixte insectes et végétaux, mais les poussins se nourrissent exclusivement d'orthoptères et de coléoptères. L'agriculture biologique constitue donc une réponse au déclin de cette espèce, en particulier parce qu'elle proscrit l'utilisation de produits phytosanitaires.

Action financée par :



avec le soutien de :

